

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CARBOCLEAN

Version : FR/08-09-23/A

page : 1/6

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : CARBOCLEAN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : produit destiné à l'œnologie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne
Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25
51201 EPERNAY Cedex
FRANCE
Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00.
Fax: + 33 (0) 3.26.51.02.20.
fds@ioc.eu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de l'organisme officiel : 01.45.42.59.59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Substance non concernée par la classification CLP.

2.2. Éléments d'étiquetage

Substance non concerné par l'étiquetage CLP.

2.3. Autres dangers

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom chimique : Carbone

N° CAS : 7440-44-0

N° CE : 931-334-3

Concentration : > 95%

3.2. Mélanges

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Eloigner le sujet de la zone contaminée, faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si le sujet présente de la toux ou développe des symptômes respiratoires.

Ingestion : Rincer la bouche et donner à boire au minimum un demi-litre d'eau. Consulter un médecin en cas de développement de troubles intestinaux.

Absorption par la peau : Enlever les habits contaminés, lavage abondant et prolongé à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Contact oculaire : Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau (retirer les lentilles de contact). Consulter un ophtalmologiste en cas d'irritation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus immédiats et traitements

En cas d'ingestion orale d'une grande quantité, une congestion peut se produire.

Un contact avec les yeux, la peau ou les muqueuses peut engendrer une irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Non applicable

SECTION 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Jet d'eau, vaporisation d'eau, poudre d'extinction, dioxyde de carbone ou mousse.

Moyens d'extinction ne devant pas être utilisés pour des questions de sécurité : Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Présence éventuelle de nuage de poussières.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome

SECTION 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune précaution individuelle requise pour le charbon actif vierge..

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CARBOCLEAN

Version : FR/08-09-23/A

page : 2/6

6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transférer le produit dans un conteneur approprié contenant de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Le charbon actif mouillé fixe l'oxygène de l'air pouvant ainsi engendrer un appauvrissement en oxygène. Dans des équipements fermés ou partiellement fermés, l'appauvrissement en oxygène peut atteindre des niveaux dangereux. L'intervention à l'intérieur de cuves contenant du charbon actif doit suivre des procédures de travail en espaces confinés, pauvres en oxygène.

Le charbon actif saturé peut contenir d'autres polluants nécessitant de traiter le produit selon la législation en vigueur tout en s'assurant de la prise de mesures appropriées pendant la manipulation du produit.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter la formation de poussière.

Éviter tout espace clos, sauf si suffisamment aéré; le produit absorbe l'oxygène de l'air ambiant, réduisant ainsi l'oxygène disponible pour la respiration

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes.

Éviter tout contact avec des agents oxydants et acides forts.

Matériel d'emballage recommandé :

Grand récipient vrac souple (GRVS)

Sacs en papier

Aluminium ou acier pour camion citerne.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (poussières) :

Source	Date	Type de valeur	Valeur (mg/m ³)	Remarques
INRS(FR)	01/2008	VME	5	Fraction alvéolaire. Limite indicative
INRS(FR)	01/2008	VME	10	Fraction alvéolaire. Valeur réglementaire contraignante

Valeur limites d'exposition : Carbone

Source	Date	Type de valeur	Valeur (mg/m ³)	Remarques
INRS(FR)	01/2008	VME	2	Fraction alvéolaire. Limite indicative
INRS(FR)	01/2008	VME	10	Charbon actif (fraction inhalable), valeur réglementaire contraignante
INRS(FR)	01/2012	VME	5	Charbon actif (fraction alvéolaire), valeur réglementaire contraignante

Dose dérivée sans effet (DNEL) :

Utilisation finale	Inhalation	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition
Travailleurs	1,84 mg/m ³ (LE,LT)	Inhalation	Court terme (aiguë)
Consommateurs	0,9 mg/m ³ (LE,LT)		Long terme (répété ou prolongé)

LE : Effets locaux, **SE** : Effets systémiques, **LT** : Long terme, **ST** : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC): Non pertinent

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection :

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire: Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

Protection des mains: Gants

Protection des yeux/du visage: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure, lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CARBOCLEAN

Version : FR/08-09-23/A

page : 3/6

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide

Couleur : Noire

Odeur : aucune

Seuil olfactif : non pertinent pH : 3 – 5 à la dilution d'emploi conseillée selon la qualité

Point de fusion/ point de congélation : > 1000 °C (estimé)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : > 1000 °C (estimé)

Point éclair : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Inflammabilité : donnée non disponible

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : 20 g/m³

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur : < 231 (kg/m³)

Solubilités : donnée non disponible

Coefficient de partage : donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible

Température de décomposition : donnée non disponible

Viscosité : donnée non disponible

Propriétés explosives : donnée non disponible

Propriétés comburantes : donnée non disponible

9.2. Autres informations

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Le produit ne présente aucune réactivité dans les conditions recommandées de stockage, de transport et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions recommandées de stockage, de transport et d'utilisation.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Combustion rapide et possibilité d'explosion au contact d'oxydants forts, ex. chlore, oxygène liquéfiée, permanganate, ozone.

10.4. Conditions à éviter

Stocker à l'abri des rayons du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Stocker à l'écart des oxydants forts et des acides forts.

10.6. Produits de décomposition

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations toxicologiques

Aucun effet néfaste chez l'homme à notre connaissance dans les conditions normales d'utilisation.

Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë:

Inhalation : CL50/14 j/rat : 8,5 mg/L (Méthode: OCDE Ligne directrice 403)

Ingestion : DL50/rat : > 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE Ligne directrice 423)

Effets locaux (corrosion / irritation / lésions oculaires graves):

Contact avec la peau : pas d'irritation de la peau (OCDE Ligne directrice 404)

Contact avec les yeux : pas d'irritation des yeux (OCDE Ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Inhalation : Pas de données disponibles

Contact avec la peau: Non sensibilisant cutané

Effets CMR :

Mutagénicité in vitro : Négatif

Cancérogénicité : Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction: Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : Pas de données disponibles

Exposition répétée : Pas de données disponibles

Danger par aspiration: Pas de données disponibles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CARBOCLEAN

Version : FR/08-09-23/A

page : 4/6

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Évaluation Ecotoxicologique :

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Rejets interdits en milieu naturel si des substances dangereuses sont adsorbées sur le produit.

Insoluble en milieu aqueux, le produit est séparable par filtration ou sédimentation

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau, non pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitements des déchets

Élimination du produit:

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Si produit non utilisé (resté en l'état) : mise en décharge autorisée.

Si produit usé (présence de substances adsorbées) : se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Si le produit est transporté en sacs ou en big bags : Le produit peut être non réglementé dans le cas où le test 33.3.1.3.3 du manuel d'épreuve et de critères ONU est négatif.

IMDG: Non soumis à la classe 4.2. si test IMO-IMDG négatif. (certificat obligatoire).

ICAO/IATA: Echantillons : non soumis à la classe 4.2. (certificat obligatoire).

ADR/RID: Non soumis à la classe 4.2. (2.2.42.1.5 de l'ADR).

Réglementation	N°ONU	Nom d'expédition des Nations Unies	Classe	Étiquette	PG	Dangereux pour l'environnement	Autres informations
ADR	1362	Charbon actif	4,2	4,2	III	Non	
ADNR	1362	Charbon actif	4,2	4,2	III	Non	
RIT	1362	Charbon actif	4,2	4,2	III	Non	
IATA Cargo	1362		4,2	4,2	III	Non	
IATA Passenger	1362		4,2	4,2	III	Non	
IMDG	1362	Charbon actif	4,2	4,2	III	Non	EmS Number: F-A, S-J

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Donnée non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Donnée non disponible

14.4. Groupe d'emballage

Donnée non disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

Donnée non disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Donnée non disponible

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiches de données de sécurité: conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006.

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Listé dans les listes suivantes:

UE. Annexe I, catégorie 1C, du Règlement 1334/2000 du Conseil sur le contrôle des exportations de biens et technologies à double usage, ainsi modifié.

Réglementation française :

Substances dangereuses :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CARBOCLEAN

Version : FR/08-09-23/A

page : 5/6

Arrêté du 20.04.1994 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 7 décembre 2009.

Installations classées :

Loi n° 76-663 du 19.7.76 et circulaire du 17-7-78

Déchets :

Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels—Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Inventaires:

EINECS: Conforme

TSCA: Conforme

AICS: Conforme

DSL: Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.

ENCS (JP): Non Conforme

KECI (KR): Conforme

PICCS (PH): Conforme

IECSC (CN): Conforme

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Révision complète de mise en conformité avec le règlement (UE) N°453/2010 du 20 Mai 2010

Texte intégral des phrases R, H, EUH mentionnées sous les sections 2 et 3 :

R48/20 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

H372 : Risque avéré d'effets graves sur les organes en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.

Thésaurus :

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : Dans la nourriture

dw : Poids sec

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique.

"Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur la réglementation tant nationale que communautaire.

Le produit ne doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés, sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CARBOCLEAN

Version : FR/08-09-23/A

page : 6/6

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.”